



FEMMES VICTIMES DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE AU COURS DE L'AN 2024

Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 mai 2024, indique qu'en date du 13 mai 2024, vers 18 heures, au marché Bitare, sur la colline Bitare, commune Bugendana, province Gitega, D.B, âgée de 18 ans, a été violée par Fulgence Nimbona, âgée de 24 ans, marié et père de deux enfants. Selon l'OPJ, Urbain Baranyizigiye, la victime se rendait au moulin où travaillait Fulgence. Voyant que D.B, reste seule, il l'a proposée une somme de 5000 fbu pour accepter de coucher avec lui et que si elle refuse, il allait la tuer. Le présumé auteur a allumé deux moulins et une décortiqueuse pour provoquer beaucoup de bruit et il l'a prise de force et la victime a crié aux secours mais en vain. Arrivée à la maison, vers 20 heures, elle a raconté à ses parents ce qui lui est arrivé. Le lendemain, ses parents sont allés se plaindre et Fulgence a été arrêté. Béatrice Bukuru et Eric Bigirimana, successivement Administrateur et commissaire communal ainsi que Jean Marie, le beau-père de Fulgence et propriétaire des moulins ont essayé d'étouffer l'affaire, proposant un règlement à l'amiable par paiement d'une somme de 300 000 Fbu alors que la famille demandait 1 million de Fbu. L'OPJ a refusé ce règlement et le Fulgence a été incarcéré au cachot du poste de police de Bugendana.

Une fille violée en commune Kayokwe, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juin 2024 indique qu'en date du 2 juin 2024, vers 21 heures, sur la colline Ruvumu, commune Kayokwe, province Mwaro, A.N, âgée de 30 ans et ayant des troubles mentaux a été violée par Innocent Kandanda et Emmanuel Nkunda, d'environ 30 ans, tous de la composante sociale Twa.

Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle en traversant un village de Batwa de Gihinga, surplombant la colline Ruvumu. Les deux garçons l'ont suivi et l'ont violé quand elle arrivait dans un boisement d'eucalyptus situé en bas de ce village. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs ont pris fuite quand des gens des environs sont accourus ayant entendu les cris de cette fille qui était en train d'être violée. La victime a par après continué le chemin vers la

maison et la police est à la recherche de ces deux garçons.

Une femme violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 mars 2024 indique qu'en date du 8 mars 2024 sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, pendant la nuit, A. N, âgée de 24 ans a été violée par Jean Bosco Bigirimana, âgée de 28 ans, son beau-frère. Selon des sources sur place, le présumé auteur a profité de l'absence de son grand-frère pour commettre le forfait en entrant dans la maison et l'a intimidée puis l'a violée. La victime a été conduite au centre Humura de Rumonge puis transférée à l'hôpital de Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Une fille exploitée sexuellement en commune Gitanga, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 mars 2024 indique que sur la colline Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, G.N, âgée de 18 ans, a abandonné l'école en 6^{ème} année pour avoir mis au monde mais Jean Blaise Mugisha, âgé de 22 ans, élève en 2^{ème} Langues au Lycée communal Kinzanza, qui l'a enceinté, ne l'a pas reconnue. Selon des sources sur place, G.N, a été engrossée par Jean Blaise Mugisha dans la maison de Gabriel Nduwumwami, ex-vétérinaire. Après avoir constaté qu'elle est tombée enceinte, la fille l'avait annoncé à Jean Blaise et ce dernier a nié totalement tout en la promettant qu'il va l'aider pour ne pas être arrêté. Pour le moment, la fille demande l'inscription de l'enfant par Blaise et ce dernier a refusé et G.N, a été orientée chez les notables collinaires pour écoute.

Une femme violée en commune Bweru, province Ruyigi

En date du 18 mars 2024, vers 12 heures, V.M., de la colline Nkanda, zone Kayongozi, commune Bweru, province Ruyigi, a été violée au centre de santé des Franciscains de Kayongozi par nommé Yambayamba, congolais, opérateur de l'échographie. Selon des sources sur place, la victime est sortie de la chambre de consultation en sanglotant avec son caleçon dans ses mains. Après cette violence, les collègues du présumé auteur ont contacté la police proche du centre médical et a arrêté le présumé auteur et l'a conduit au cachot du poste de police de Kayongozi en attendant le transfert au commissariat de police de Ruyigi.

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 26 août 2024, vers 10 heures, sur la colline Kinga, commune et province Kayanza, E.N., âgée de 20 ans a été violée par Adelin Havyarimana âgé de 47ans, féticheur. Selon la victime, elle s'était rendu chez ce féticheur pour qu'il lui donne du médicament contre les douleurs qu'elle avait dans le bas ventre, et cela a l'insu de ses parents. Le féticheur a versé le médicament dans la partie intime de la fille à l'aide d'une petite bouteille et l'a violé. Selon la même victime, elle a combattu pour échapper mais en vain. Elle a crié fort, et une personne qui était de passage a entendu les cris et a porté secours. Le féticheur a dit aux personnes qui étaient venu voir la situation qu'il était en train de la soigner mais la victime a démenti en avouant ce qui s'est passé. Arrivée à la maison, elle a été transportée à l'hôpital Kayanza par ses parents pour des soins médicaux. Les parents ont porté plainte chez l'OPJ Samuel Nsabimana. L'auteur a été arrêté par la police. La fille est maintenant sur les médicaments car l'expertise médicale a témoigné que la victime a eu une déchirure dans les parties génitales.

Une fille violée en commune et province Gitega

En date du 17 septembre 2024, vers 15 heures, dans le quartier Nyabugogo, commune et Province Gitega, K A, âgée de 32 ans, a été violée par Basile Miburo, âgé de 44ans, sous-officier de police, au camp Ngagara actuellement affecté au bureau du Sénat à Gitega. Selon la victime, elle était dans sa boutique se trouvant à Nyabugogo, au moment où elle sortait pour aller transférer des unités de téléphone à son client, le policier s'est introduit en cachette dans la boutique derrière la porte. De retour, la victime a été prise par force, et ce dernier l'a intimidée en lui disant que si elle crie, elle sera fusillée. L'acte a eu lieu pendant que le policier avait augmenté le volume de la radio se trouvant dans cette boutique.

Selon un témoin oculaire, vers 17 heures, les voisins ont vu la victime pleurant sans cesse, et se sont approchés d'elle pour demander ce qui lui était arrivé. C'est ainsi qu'elle a tout raconté à Nadège Ntirandekura, Agent de Santé Communautaire (Umuremeshakiyago) et cette dernière l'a conseillée d'aller porter plainte au Centre Humura de Gitega. Selon le même témoin oculaire, un autre policier collègue du présumé auteur a battu Nadège en lui accusant de vouloir faire du mal à son collègue. Vers 19h, la victime et le présumé auteur ont été arrêtés et mis au cachot de police Gitega, mais après quelques heures, la victime a été récupéré par le centre humura. L'affaire a été réglée à l'amiable et la victime est retourné dans sa boutique tandis que le présumé auteur a été relâché. Cet Agent de Santé Communautaire continue d'être intimidée en lui demandant de ne pas comparaître pour témoigner ce que la fille lui a dit le jour de l'incident au cas où la CNIDH saisirait la question.